

# DEMANDE DE SUBVENTION ANNEE 2025

Le dossier est à retourner avant le 31 décembre 2024 à l'adresse suivante :

*Mairie de Sarlat – Service Vie Associative/Événementiels*

*CS 80210*

*24206 SARLAT CEDEX*

Ou à l'adresse mail : [vieassociative@sarlat.fr](mailto:vieassociative@sarlat.fr)

Le service Vie Associative reste à votre disposition pour tout renseignement concernant la rédaction de la demande de subvention au 05.53.31.53.44

**NB : passé ce délai, aucune demande ne pourra être étudiée dans le cadre du budget 2025. Tout dossier incomplet ne pourra être retenu.**

*Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du Code pénal*

Pièces obligatoires pour toutes les demandes :

1. Le dossier de subvention intégralement rempli, (numéro de SIRET/SIREN obligatoire),
2. Le compte rendu de la dernière assemblée générale, comprenant le rapport d'activité de l'année antérieure (N-1),
3. Le dernier relevé de compte de compte de l'année en cours : (solde bancaire, solde de caisse, trésorerie placée),
4. Une attestation d'assurances couvrant les risques locatifs pour les associations bénéficiant de mises à disposition gratuites de locaux municipaux,

Pièces à ajouter si modification dans l'année :

5. Un RIB libellé au nom de l'association,
6. Les statuts, signés par le Président et un autre membre du bureau,
7. La composition du bureau et du Conseil d'Administration,

Pièces à ajouter pour votre première demande :

- 1a. Le récépissé de déclaration de création de l'association en Préfecture ou l'extrait du Journal Officiel
- 1b. Une copie des statuts de l'association

**Personne en charge du dossier de demande de subvention :**

Nom et Prénom .....



.....



..... @ .....

**1 – PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION**  
**Renseignements d'ordre administratif et juridique**

**Dénomination de l'association :**

.....

**Siège social :**

.....





**Objet : (reproduire ici l'article correspondant des statuts de l'association)**

.....  
.....

**Mail :** .....

Etes-vous adhérent à un organisme ou une fédération  OUI  NON

Si oui lequel/laquelle .....

<p><b>Président</b></p> <p>Nom et Prénom.....</p>	<p> .....</p> <p> .....</p> <p>..... @ .....</p>
<p><b>Secrétaire</b></p> <p>Nom et Prénom.....</p>	<p> .....</p> <p>..... @ .....</p>
<p><b>Trésorier</b></p> <p>Nom et Prénom.....</p>	<p> .....</p> <p>..... @ .....</p>

## 2 - LOCAUX DE L'ASSOCIATION

Adresse de contact :

.....

- L'association est propriétaire des locaux
- L'association est locataire des locaux

**Si l'association est locataire :**

- Dans un local privé dont le loyer est assuré par l'association
  - ➔ Montant annuel (loyer + charges énergétiques) .....
- Dans un local privé dont le loyer est pris en charge par la Mairie
- Dans un local communal
  - Mis à disposition gratuitement
  - Pour lequel l'association verse un loyer
  - ➔ Montant annuel (loyer + charges énergétiques) : .....

## 3 - LES INSTALLATIONS OÙ SE DÉROULENT VOS ACTIVITÉS

Adresse des locaux où se déroulent les activités de l'association :

.....

**Planning d'utilisation des lieux**

Indiquer les plages horaires à l'intérieur des cases

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Matin							
Après midi							
Soir							

## 4 - LES MOYENS HUMAINS DE L'ASSOCIATION

Vous indiquerez le nombre de personnes participant à l'activité de l'association, tant de manière bénévole que rémunérée.

➔ Bénévoles       

➔ Mise à disposition de personnel par la Ville de Sarlat       

➔ Salariés

## 5 – LES RESSOURCES DE L'ASSOCIATION

	Nombre adhérents	Montant cotisation	Part reversée à la fédération	Montant de la subvention Pass'sport club
Adultes (+18 ans)				
Enfants (- 18 ans)				
Adhérents de Sarlat-la Canéda				
Adhérents de la Communauté de communes*				
Adhérents hors Communauté de communes				
<b>TOTAL</b>				

\*Villes de la Communauté de communes : Beynac-et-Cazenac ; La Roque-Gageac ; Marcillac-Saint-Quentin ; Marquay ; Proissans ; Saint-André-Allas ; Saint-Vincent-de-Cosse ; Sainte-Nathalène ; Saint-Vincent-Le-Paluel ; Tamnies ; Vézac ; Vitrac

## 6– LES PRESTATIONS A TITRE GRATUIT PERÇUES PAR L'ASSOCIATION

En dehors des locaux municipaux mis à disposition de l'association (si c'est le cas), avez-vous recours aux services de la Mairie de Sarlat pour diverses prestations :

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Transport et installation de chapiteaux, tables, chaises, barrières, scènes...  | <input type="checkbox"/> Mise à disposition des minibus de la ville                      |
| <input type="checkbox"/> Mise à disposition de salles pour assemblée générale et autres manifestations   | <input type="checkbox"/> Vins d'honneur, réceptions                                      |
| <input type="checkbox"/> Aide à l'aménagement de salles (expositions, manifestations, arbres de Noël...) | <input type="checkbox"/> Travaux d'impression (affiches, invitations, tracts, flyers...) |
| <input type="checkbox"/> Aide au transport de matériel divers  | <input type="checkbox"/> Affichage sur le réseau municipal<br>« Mats Drapeaux »          |
|  | <input type="checkbox"/> Autres  |

## 7 - SUBVENTIONS

Subventions obtenues lors des trois derniers exercices :

	2022	2023	2024
Fonctionnement			
Exceptionnelle			

Pourcentage de la subvention 2024 dans les recettes de votre association : .....

Subvention communale sollicité pour l'année 2025 :

Montant de la subvention de fonctionnement (*charges et frais de gestion courante de l'association*)

Montant de la subvention exceptionnelle (*projet d'intérêt général, manifestation exceptionnelle, conçue, portée et réalisée par l'association*)

Projets motivant le montant de la subvention :

---

---

---

---

Besoins de l'association hors financiers :

---

---

---

---

## 8 - BILAN 2024

RECETTES	MONTANT	DÉPENSES	MONTANT
<b>1 - RECETTES D'EXPLOITATIONS</b>		<b>1 - DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT dont</b>	
Cotisations (entrées, articles publicitaires...)		Frais postaux, de télécommunication et d'EDF	
Adhésions		Achat de nourriture et de boissons	
Animations (fêtes, bals, lotos...)		Achat de licences	
Mécénat et sponsoring		Engagement des équipes	
Recettes buvettes		Frais de déplacement et de restauration	
Vente de marchandises		Impôts et taxes	
<b>2 -SUBVENTIONS</b>		Assurances	
Etat		Loyers	
Région		Amendes	
Département			
Commune			
Organismes sociaux			
FONJEP		<b>2 - DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT</b>	
<b>3 - AUTRE (à préciser)</b>		Equipements et matériels techniques	
-			
-			
		Fournitures administratives	
		Acquisition d'immeuble	
		<b>3 - FRAIS DE PERSONNEL (y compris les charges) dont :</b>	
		Personnel permanent	
		Personnel temporaire	
		Charges sociales	
		<b>4 - AUTRES CHARGES DE PERSONNEL</b>	
		<b>5 – DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, FONDS DE ROULEMENT</b>	
		<b>6 – AUTRE (à préciser)</b>	
		-	
		-	
<b>TOTAL 1+2+3</b>		<b>TOTAL 1+2+3+4+5+6</b>	

Certifié exact, le .....

Le (la) Président(e)

Le (la) Trésorier(e)

**Quel est le montant de la trésorerie de l'association disponible au 01.11.2024 (solde bancaire, solde de caisse, trésorerie placée) – Joindre une copie de la position de l'ensemble de ces comptes.**

**Si l'exercice s'est soldé par un bénéfice, comment l'avez-vous utilisé ?**

Réserve de Trésorerie       Créations de nouvelles activités       Investissement

Autres, précisez.....

**Si l'exercice s'est soldé par un déficit, comment a-t-il été couvert ?**

Banque       Mobilisation de ressources antérieures       Emprunts

Autres



## 9 - BUDGET PRÉVISIONNEL 2025

RECETTES	MONTANT	DÉPENSES	MONTANT
<b>1 - RECETTES D'EXPLOITATIONS</b>		<b>1 - DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b> dont	
Cotisations (entrées, articles publicitaires...)		Frais postaux, de télécommunication et d'EDF	
Adhésions		Achat de nourriture et de boissons	
Animations (fêtes, bals, lotos...)		Achat de licences	
Mécénat et sponsoring		Engagement des équipes	
Recettes buvettes		Frais de déplacement et de restauration	
Vente de marchandises		Impôts et taxes	
<b>2 -SUBVENTIONS</b>		Assurances	
Etat		Loyers	
Région		Amendes	
Département			
Commune			
Organismes sociaux			
FONJEP		<b>2 - DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT</b>	
<b>3 - AUTRE (à préciser)</b>		Equipements et matériels techniques	
-			
-			
		Fournitures administratives	
		Acquisition d'immeuble	
		<b>3 - FRAIS DE PERSONNEL</b> (y compris les charges) dont :	
		Personnel permanent	
		Personnel temporaire	
		Charges sociales	
		<b>4 - AUTRES CHARGES DE PERSONNEL</b>	
		<b>5 – DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, FONDS DE ROULEMENT</b>	
		<b>6 – AUTRE (à préciser)</b>	
		-	
		-	
<b>TOTAL 1+2+3</b>		<b>TOTAL 1+2+3+4+5+6</b>	

Certifié exact, le .....

Le (la) Président(e)

Le (la) Trésorier(e)

**10 - BILAN DES ACTIVITÉS DE L'ASSOCIATION POUR L'ANNÉE 2024**

**Nature et description des actions :**

---



---



---



---



---



---



---



---



---



---



---



---



---



---



---



---



---



---



---



---



---



---

**PROGRAMME D'ACTIVITES, MANIFESTATIONS ENVISAGEES POUR L'ANNEE 2025 :**

Date	Lieu de la manifestation	Thème de la manifestation	Besoin en matériel
			<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
			<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
			<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
			<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
			<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON

## 11 – ATTESTATION

Je soussigné(e), (*nom et prénom*) ....., représentant(e) légal(e) de l'association

### **Déclare :**

- que l'association est à jour de ses obligations administratives, comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants) ;
- que l'association, si le montant de la subvention octroyée est supérieur à 23 000 euros, s'engage à signer une convention d'objectif avec la commune ;
- que l'association souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment celles relatives au bilan financier de l'année 2024 et aux prestations gratuites que l'association a perçu de la part de la Ville de Sarlat ;
- que l'association respecte les principes et valeurs de la Charte des engagements réciproques conclue le 14 février 2014 entre l'État, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte ;  
(<https://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/CharteEngagementsReciproques.pdf>)

Fait le..... à.....

Signature